

## TYPE 5 : MON ENFANT EST HOSPITALISÉ, COMMENT EST-IL SCOLARISÉ ?

Un enfant qui est hospitalisé peut continuer ses apprentissages et est, dans tous les cas, en obligation scolaire dès l'âge de 6 ans. C'est l'enseignement de type 5<sup>1</sup>.



Que ce soit pour un séjour court ou de plus longue durée, qu'il doive bénéficier de soins en clinique ou à la maison, des pédagogues hospitaliers assurent la continuité scolaire à l'hôpital et à domicile.

### QUELQUES SITUATIONS :

- Gwen a 11 ans et doit être dialysée quatre fois par semaine ; pendant ces traitements longs et lourds, son rythme de travail est adapté.
- Pour son obésité, Eduardo doit suivre un programme, avec des jeunes qui vivent une situation similaire. Pendant ce temps, il continue sa scolarité dans l'établissement médical spécialisé et y suit les cours.
- Suite à de graves troubles du comportement, Sirine est hospitalisée. Elle est fort inquiète quant à son travail scolaire et souhaite continuer à étudier comme les élèves de sa classe.
- Milo se remet d'une leucémie mais son immunité ne lui permet pas de fréquenter son école ordinaire. Il se rend chaque jour à l'école de l'hôpital grâce à un transport scolaire organisé.

*L'enseignement de Type 5 est organisé pour faire face aux situations les plus diverses des jeunes malades ou convalescents.*

### POUR QUI ?

L'enseignement de type 5 est destiné aux enfants malades ou convalescents, suite à une affection corporelle (cancer, mucoviscidose...) et/ou un trouble psychique grave (anorexie, boulimie, phobies, tentatives de suicide...) réclamant un suivi psychiatrique.

Comme pour l'école fondamentale, le type 5 accueille les enfants à partir de 2 ans et demi jusqu'à la fin du secondaire. Seules les grosses entités scolaires possèdent officiellement le niveau fondamental et secondaire. L'enseignement de type cinq est ouvert aux enfants malades :

<sup>1</sup> [www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28737\\_004.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28737_004.pdf)

**Type 5A** : les élèves hébergés en institution de cure de longue durée

**Type 5B** : les élèves hébergés en hôpital pour des séjours plus brefs mais risquant de provoquer des retards préjudiciables dans leur scolarité.

#### Y A-T-IL UNE « CLASSE » DANS L'HÔPITAL ?

Pour prendre l'exemple de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, à Bruxelles, une « petite école » est annexée à la structure hospitalière. Les enfants peuvent s'y rendre par l'intérieur. Les portes et les couloirs sont assez larges de façon à pouvoir passer les lits médicalisés. Si le jeune patient ne peut se rendre dans l'aile de l'hôpital dédiée à l'école, les enseignants se rendent à son chevet, dans le service où il est soigné.

Certains enfants viennent de chez eux à l'école de l'hôpital pour ne pas « baigner » dans le milieu scolaire ordinaire, soit parce que leur immunité est trop basse pour affronter les risques d'infection, soit parce que le milieu scolaire n'est pas adapté à leur situation (soins, phobies scolaires...) ou pour de multiples raisons médicales.

#### AUPRÈS DE QUEL ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE EST-IL INSCRIT ?

L'enfant reste inscrit dans son école d'origine. Pour lui permettre de poursuivre sa scolarité, l'enseignant hospitalier procède à une évaluation des acquis scolaires du jeune patient, prend contact avec l'école d'origine et établit un projet pédagogique.

Les objectifs sont précis : il s'agit de redonner confiance à l'élève, de stabiliser ses acquis, de lui permettre d'acquérir des connaissances tout en respectant son rythme et de faire le lien avec l'équipe soignante, les parents et le Centre PMS pour le suivi et l'orientation scolaire.

Seule l'école d'origine est habilitée à délivrer les certificats, diplômes ou attestations concernant ces élèves.

#### ET SI LES ENSEIGNANTS NE TRANSMETTENT PAS LES COURS ?

En plus de dispenser les cours, les enseignants du Type 5 s'occupent de la coordination avec les établissements scolaires dont les élèves sont issus, demandent le « journal de classe » avec les matières à travailler.

Si les cours, les devoirs et les travaux sont transmis, il est évidemment plus aisé de motiver l'élève hospitalisé à rester impliqué dans ses apprentissages scolaires. Des moyens sont proposés aux écoles pour se souvenir que tel ou tel élève est absent mais qu'il peut suivre la « vie de la classe » : les moyens modernes et les connexions sont possibles à l'heure actuelle !



Sans nouvelles, les coordinateurs rappellent à l'équipe pédagogique qu'un de leurs élèves est hospitalisé et demandent alors les notes de cours. Il arrive malheureusement que certains enseignants omettent voire bloquent à l'idée de « donner le fruit de leur travail » ...

Et pourtant, tous les enfants ont besoin de rester en contact avec leurs apprentissages et sont souvent également angoissés d'être écartés de l'école.

#### APRÈS LE SÉJOUR À L'HÔPITAL, LE RETOUR À L'ÉCOLE... TOUS ÉGAUX ?

Accompagner le jeune ou l'enfant dans un retour progressif vers l'école d'origine est également un objectif prioritaire de l'enseignement de type 5. Et ce n'est pourtant pas si simple. Les acteurs de ce secteur d'enseignement témoignent des difficultés pour l'enfant à retourner dans son école ordinaire, non seulement pour la fatigue qu'occasionne ce changement de rythme mais également par rapport à ses craintes ou à l'inconfort physique ou psychologique du fait même du milieu scolaire. Ce qui est plus étonnant, ce sont certaines réticences émanant du corps enseignant à « reprendre » certains enfants au sein de leur école : certaines maladies sont moins visibles que d'autres et donc moins bien comprises et acceptées. Il paraît plus « aisé » de prendre en compte l'enfant qui est atteint d'une pathologie lourde et visible que celui qui souffre de troubles psychologiques comme les désordres comportementaux, alimentaires, nerveux, phobies scolaires ou obésité...

#### À MÉDITER...

- Les acteurs du secteur sont inquiets de voir de plus en plus d'enfants, de jeunes et de très jeunes enfants hospitalisés pour des pathologies psychiatriques...
- Il est essentiel que tous les acteurs de l'enseignement se mettent ensemble autour du projet scolaire de l'élève pour qu'il puisse malgré tout continuer à se dépasser, à apprendre, à devenir.
- Ne pourrait-on généraliser l'idée que les enseignants partagent leurs données et que leurs productions soient versées dans le domaine public ?

*Avant d'être « un enfant malade », l'enfant est aussi « un élève ».*

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

Infos, associations, écoles de références...

- L'école à l'hôpital et à domicile ASBL :

[www.ehd.be/](http://www.ehd.be/)

- Hospichild :

[www.hospichild.be/fr/scolarite/scolarisation-en-milieu-hospitalier](http://www.hospichild.be/fr/scolarite/scolarisation-en-milieu-hospitalier)

- Ecole Escale :

[www.saintluc.be/hospitalisation/ecole-escale.php](http://www.saintluc.be/hospitalisation/ecole-escale.php)

[www.asihs.org/](http://www.asihs.org/)

- Ecole Robert Dubois- HUDERF :

[www.brunette.brucity.be/rdubois/](http://www.brunette.brucity.be/rdubois/)

[www.hudorf.be/fr/hospi/robertdubois.asp](http://www.hudorf.be/fr/hospi/robertdubois.asp)

- Ecole Jules Anspach :

[www.brunette.brucity.be/vautour/](http://www.brunette.brucity.be/vautour/)

- Le domaine :

[www.domaine-ulb.be/fr/extras/](http://www.domaine-ulb.be/fr/extras/)

- Circulaire 3292, du 14-10-2010 :

[www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=3554](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=3554)

- Circulaire 5088, du 12-12-2014 :

[www.hospichild.be/images/pdf/Scolarit%C3%A9/FWB\\_-\\_Circulaire\\_5088\\_5312\\_20141212\\_143547\\_1.pdf](http://www.hospichild.be/images/pdf/Scolarit%C3%A9/FWB_-_Circulaire_5088_5312_20141212_143547_1.pdf)

- Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé :

[www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28737\\_004.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28737_004.pdf)